



## Garde d'un enfant à la mort d'un parent.

Par **Akro**, le **10/05/2010** à **21:30**

Bonjour,

je suis à la recherche d'informations car ma famille se trouve dans une situation délicate.

En résumé: Mon oncle est sur le point de mourir d'une grave maladie.

Il a une fille de 16 ans mais vit séparé de la mère biologique.

La garde de ma cousine a été très conflictuelle, amenant même sa mère à accuser (à tort) mon oncle d'abus sexuels sur sa fille.

Depuis lors, ma cousine refuse catégoriquement de retourner vivre chez sa mère et mon oncle en a obtenu la garde exclusive.

Seulement voilà, la mort prochaine de celui-ci pose de nouveau une question que l'on croyait réglée.

Quelles sont les solutions envisageables pour éviter que ma cousine ne retourne chez sa mère, ce qui ne manquerait probablement de faire des vagues, la connaissant?

Merci beaucoup d'avance pour vos réponses.